

secrétaires, cadres subalternes.

b) La formation professionnelle proprement dite : 248 métiers sont offerts aux garçons dans les centres d'apprentissage contre 116 aux filles dont 95 % concernent la couture, le bureau, les services.

Par exemple dans les Alpes Maritimes :

6 000 places de CET dans l'habillement

0 en électro-technique alors que le textile décline et que les besoins se développent dans le technique.

Mais cela permet tout en profitant des capacités d'habileté et de résistance nerveuse de payer au tarif de manoeuvre une fille munie d'un CAP d'habillement !!!

La formation professionnelle pour adultes : on ne trouve (pour les mêmes raisons : enfants, ...) que 5 % de femmes.

3) Les emplois et les conditions de travail

Les cadences sont souvent plus élevées pour les femmes. Dans l'électronique on embauche de très jeunes filles qui au bout de 3 à 5 ans sont licenciées car le travail de précision avec des loupes binoculaires ne permet pas de conserver plus longtemps une bonne acuité visuelle.

A y considérer de près il n'y a jamais même travail entre hommes et femmes. Le système de classification des tâches et des postes dans l'industrie s'effectue en notant les aptitudes requises par un certain nombre de points. Bien entendu on privilégie les aptitudes dites « masculines » : force physique, etc...

Inutile de poursuivre les exemples

II - Les organisations ouvrières et les femmes.

La tradition féministe à l'anglo-saxonne (à savoir l'organisation des femmes sur leurs problèmes spécifiques en tant que sexe indépendamment de la division en classe) est quasiment inexistante en France. De tels groupes ne sont apparus que marginalement (chez les institutrices) et à l'occasion de l'égalité théorique des « droits ».

Par sa lutte globale contre les conditions d'exploitation (pour l'abolition du travail de nuit, limitation du temps de travail), le mouvement ouvrier français a répondu aux exigences les plus urgentes des femmes (et des enfants) en tant que travailleurs les plus durement touchés par les conditions de travail capitaliste.

Cette prise en charge des femmes ouvrières par le mouvement syndical, quand ces femmes (main d'œuvre abondante et sous payée) servaient objectivement de jaunes et de briseuses de grève, a marqué un progrès considérable dans l'ensemble du mouvement pour son unification.

Prise en charge dont il convient cependant d'apprécier les limites, tant qualitatives (faiblesse des taux de syndicalisation) que quantitatives.

1) Le PCF

De par la liaison de sa direction avec la bureaucratie stalinienne, tout acquis, tant de la théorie marxiste que des premières années d'existence de l'Etat ouvrier sur le problème de la « reproduction de la vie » et des femmes, est demeuré totalement étranger au PCF. Chacune des grandes victoires des femmes que le PCF revendique : droit de vote, aujourd'hui contraception, (après demain l'avortement ? ?) se trouve son explication en fait que dans ses perspectives électoralistes. Y compris dans son absence de remise en cause de la famille classique (...) voire même de sa défense (le PC se proclame le meilleur défenseur de la famille) qui est répercuté dans le type de revendications qu'avance la CGT et son organisation « de masse » (!!) du PCF : l'UFF.

2) La CGT

présente une série de revendications spécifiques pour la catégorie femme (comme il y a une catégorie immigrés et jeunes), que nous pouvons et devons appuyer et reprendre en les intégrant dans nos propres perspectives.

a) les salaires.

- A travail égal, salaire égal : c'est le B.A. BA de toute mobilisation des femmes, la première prise de

conscience. Elle signifie, non seulement la lutte contre la notion des salaires d'appoint, pour l'entrée des femmes à part entière dans la production ; mais cette revendication est la condition fondamentale de l'unification ouvrière. Car n'oublions pas que les travailleurs mâles rejoignent souvent subjectivement le patronat en s'opposant plus ou moins explicitement à l'introduction des femmes dans leur secteur, dans la mesure où cette introduction équivaut à une déqualification du secteur et à une diminution de salaires par différents biais (primes, etc...). Reclassement des emplois tenus par les femmes.

- Formation professionnelle conséquente de telle sorte qu'elle permette aux femmes d'accéder à toutes les formations et à tous les emplois qualifiés.

Ce mot d'ordre sous-entend aussi la lutte contre les CAP-« maison » et pour l'équivalence de la qualification dans les entreprises d'une même branche, voire de plusieurs branches.

- A cette formation doit se relier également la lutte pour une promotion professionnelle équivalente à celle des hommes.

b) sur l'emploi

- Suppression de toutes discriminations à l'embauche et dans l'accès aux emplois, refus de licenciements prioritaires pour les femmes.

- suppression des conditions restrictives d'attribution des indemnités de chômage pour les femmes mariées.

- garantie de réemploi pour les femmes dès leur retour du congés légal d'un an pour élever leur enfant.

Ces revendications prennent toute leur acuité en cette période (cf. BI Emploi) où le chômage féminin ne cesse de croître et devrait permettre un travail d'explication politique dépassant rapidement le cadre revendicatif. (la suppression de 300 000 emplois est prévue d'ici 1985, 25 000 dans les PTT).

Par contre les revendications concernant les conditions de travail nécessitent une démarcation. Non pas en « gauchisant », en pratiquant la surenchère : 20 semaines de congés de maternité au lieu de 14 ou 16, etc... Mais en dénonçant la volonté du PCF et des ses courroies de « concilier » le rôle femme au foyer et le rôle de travailleuse des femmes. En dénonçant par exemple la satisfaction qu'arbore la CGT parce qu'elle a obtenu le droit à une bonification spéciale pour les retraites des femmes ayant élevé au moins deux enfants. Elle y voit une victoire de la reconnaissance du caractère social de la maternité. Certes la bourgeoisie le reconnaît et peut lâcher quelques miettes, tant que l'économie de l'entretien des enfants est maintenue globalement.. Mais les mères d'un enfant ? La CGT y pensera plus tard, sans doute.

Une revendication unifiante consiste à réclamer l'abaissement de l'âge de la retraite pour tous, et pas de retraite inférieure à 1200 Frs par mois.

En montrant les dangers des « horaires à la carte » présentés comme un aménagement heureux : selon les besoins familiaux (faire les courses, emmener les enfants à l'école...) les femmes peuvent sortir et rentrer plus tôt ou plus tard. Mais une telle pratique ne peut que renforcer l'atomisation, l'isolement des travailleuses, que faire obstacle à leur organisation et à leur défense collective. De leur propre aveu (cf. L'Humanité) elles n'arrivent plus en même temps et « ne peuvent plus bavarder ensemble comme avant ». De même pour le mi-temps. De même pour l'allocation de salaire unique qui incite à rester au foyer.

Nous devons soutenir toutes les revendications concernant le développement des équipements sociaux non pour « concilier » les deux rôles de mère et de travailleurs mais pour permettre l'épanouissement des femmes dans la vie sociale et politique, et la prise en charge effective de la fonction sociale de la maternité par la collectivité. Et c'est dans ce cadre que nous pouvons réclamer avec la CGT